



45 Rue Kléber
92300 Levallois-Perret



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Compagnie des Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 11 mars 2026 - 16^{ème} résolution

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre 784 824 153

KPMG S.A., société d'expertise comptable Société anonyme à conseil d'administration
et de commissaires aux comptes inscrite au
Tableau de l'Ordre des experts comptables
de Paris sous le n°14-30080101 et
rattachée à la Compagnie régionale des
commissaires aux comptes de Versailles et
du Centre.
Société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants affiliés à
KPMG International Limited, une société de
droit anglais (« private company limited by
guarantee »).

Headquarters
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Compagnie des Alpes

50/52 boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 11 mars 2026 - 16^{ème} résolution

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des actions composant son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

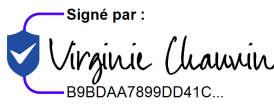
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

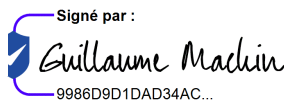
Fait à Levallois-Perret et Paris La Défense,
le 12 février 2026

Les commissaires aux comptes

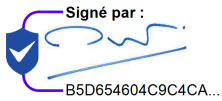
Forvis Mazars SA

Signé par :

B9BDAA7899DD41C...

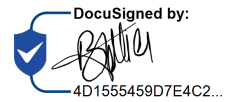
Virginie Chauvin
Associée

Signé par :

9986D9D1DAD34AC...

Guillaume Machin
Associé

Signé par :

B5D654604C9C4CA...

Eric Amato
Associé

DocuSigned by:

4D1555459D7E4C2...

Boris Tellier
Associé